

## PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE

La Ville de Tarbes compte deux circonscriptions électorales. La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires est venue modifier la carte cantonale, passant pour la Ville de Tarbes, de cinq à trois cantons et entraînant la refonte et la création de bureaux de vote.

Cependant, la limite territoriale de ces nouveaux cantons ne respecte pas celle des circonscriptions. En conséquence, le périmètre de certains bureaux de vote est modifié. Vous trouverez ci-dessous un tableau classé par ordre alphabétique des rues concernées par le changement. Si votre rue ne figure pas dans le tableau, vous n'avez pas changé de bureau de vote. Merci de regarder sur votre carte d'électeur pour connaître votre bureau.

Attention ! Pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, les personnes concernées par le changement de bureau n'auront peut-être pas reçu leur nouvelle carte d'électeur. Vous pouvez toutefois aller voter dans votre bureau de vote, muni d'une pièce d'identité. Pour tous renseignements, contactez le service élection au 05 62 44 38 64.

### Rues concernées par le redécoupage de décembre 2015 :

Rue/Impasse/Avenue/Chemin	N°	Nouveau Bureau	Nom du bureau
Adour (de l')		Bureau 4	Centre Vignemale
Alaric (de l')	côté pair	Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Baïse (de la)	du 13 au 23 impair	Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Bouès (du)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Cognac (chemin)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
François Marqués	du 1 au 71 côté impair	Bureau 28	Ecole Mater. Henri IV
Garounère (de la)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Garounère (lotissement)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Lalette (chemin)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Louis Caddau		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Marcadau (Place)		Bureau 14	Lycée Jean Dupuy
Marcadieu (Place)		Bureau 5	Ecole Michelet
Maréchal Foch	du 2 au 30 et du 1 au 71	Bureau 1	Hôtel de Ville
Maréchal Foch	du 40 au 82 et du 73 au 119	Bureau 2	Hôtel Brauhauban
Marne (avenue de la)		Bureau 4	Centre Vignemale
Moisson (de la)		Bureau 14	Lycée Jean Dupuy
Neste (de la)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Pau (route)		Bureau 27	Ecole Mater.Sendère
Pyrénées (des)		Bureau 14	Lycée Jean Dupuy
Régiment de Bigorre (avenue du)	du 20 au 114	Bureau 14	Lycée Jean Dupuy
Sainte Catherine	côté impair	Bureau 28	Ecole Mater. Henri IV

### Deux bureaux de vote ont été créés :

- Bureau 27 (Ecole Sendère maternelle), Canton 3, rue Marcel Lamarque

Impasse de la Baise du 13 au 23 (côté impair), impasse de l'Alaric (pair), impasse du Bouès, impasse de la Neste, rue de la Garounère, rocade Nord-Ouest, rond-point de Pau, boulevard de l'Ordre National du Mérite, route de Pau, chemin de Lalette, rond-point Cognac, chemin Cognac, rue Louis Caddau, lotissement Garounère.

- Bureau 28 (Ecole Henri IV maternelle), Canton 1, rue Charles Perrault

Les rues Sainte Catherine impair et François Marquès du 1 au 71 (impair).